

GUIDE DE CORRECTION

PREMIERE PARTIE : (12 points)

(7 points)

a) L'intérêt pour l'entreprise de la création d'un site sur le réseau Internet (4 points)

L'essor des moyens de communication et de l'informatique a donné naissance à des réseaux dont le plus vaste est Internet, souvent qualifié de "réseau des réseaux".

Ce système laisse entrevoir de nombreuses possibilités de communication à l'échelle planétaire. Un certain nombre d'entreprises a compris qu'il leur offrait des opportunités commerciales et qu'il leur appartenait de les saisir. Cependant, il semble que certaines conditions doivent être remplies.

La récente enquête du CREDOC (cf. Alternatives économiques - 14 mai 1997) le montre : les Français sont de plus en plus nombreux à envisager l'utilisation du réseau pour faire leurs achats. Cette constatation, dans notre pays considéré comme en retard dans ce domaine, tend à prouver que le commerce électronique ou "cyber-commerce" va se développer dans les années à venir. Les entreprises ont intérêt à développer cette activité car elle présente de

Tout d'abord, le site Internet est un moyen d'informer ses clients ainsi que ceux qui sont susceptibles de le devenir, sur les produits de l'entreprise, ses services ou encore sur ses actions de communication (le parrainage d'événements sportifs par exemple).

Ensuite, c'est un moyen de mieux connaître ses clients, donc de mieux les satisfaire et ainsi de les fidéliser.

Par ailleurs, le site est l'instrument privilégié du "cyber-commerce". Si ce dernier se développe, il engendrera vraisemblablement de substantielles économies au niveau du coût de la fonction distribution.

Enfin, comme le montre l'article de D. DELBECQ (Sciences et Vie Micro - Hors-série n° 1 - hiver 1997-1998), le réseau engendre de nouveaux débouchés pour certaines entreprises qui innovent, en proposant des produits qui permettent de faciliter les paiements (KLELINE) ou de rendre plus confortables les connexions (WEBEX et son navigateur hors ligne).

L'ensemble de ces apports a cependant un prix et les entreprises qui ne voudront pas le payer s'exposent à de graves

b) Les caractéristiques d'un site commercial performant (3 points)

Le site de l'entreprise étant un des éléments majeurs de la politique de communication de l'entreprise, il doit être intégré au plan de marchéage de la société. Il devra par conséquent être conçu et actualisé en cohérence avec les autres supports de communication (PLV, campagne de publicité, presse, etc) tant au niveau de l'esthétique qu'à celui

Il devra également être très convivial et interactif (une messagerie est indispensable !) afin de permettre au client de s'exprimer et d'agir facilement, tant pour manifester un mécontentement que pour commander un produit. Pour cela, il paraît souhaitable de proposer des sites multilingues afin de permettre une communication aussi large que possible.

Ces éléments supposent enfin une gestion permanente du site et donc une organisation adaptée (formation du personnel, information des différentes personnes en contact avec la clientèle) afin que le dialogue soit une réalité.

Les exemples donnés dans l'article de P. BARROT (L'entreprise - octobre 1997) illustrent parfaitement les effets négatifs d'une gestion approximative ou "à l'économie" des sites, tant en terme d'image qu'au niveau de l'efficacité.

Ainsi les entreprises françaises semblent avoir encore de gros progrès à faire dans ce domaine. L'État, quant à lui, semble vouloir accélérer la mise en place des "autoroutes de l'information", ce qui devient une nécessité compte tenu des problèmes de capacité rencontrés dès à présent sur le réseau.

Il convient de valoriser les copies qui font la distinction entre "les conditions" requises d'un bon site et "les effets et conséquences" de la mauvaise gestion d'un site.

II - Les investissements matériels : (5 points)

1) Présentation générale (0,5 point)

* Rappeler les caractéristiques du document

- le titre : les investissements matériels
- la source : Alternatives économiques
- l'objet du graphique : l'évolution des investissements matériels.

* Donner une brève définition des termes :

- amortissement : financement d'investissements destinés à remplacer les équipements usés ou obsolètes
- formation nette de capital fixe : FBCF- amortissement

*Ne pas exiger la définition de la FBCF puisqu'elle figure dans l'annexe.
Accepter toute définition usuelle.*

2) Analyse de la structure des investissements (1,5 points)

- les investissements des entreprises représentent environ la moitié des investissements réalisés par l'ensemble des français, tous agents confondus. Ceci prouve l'importance des entreprises en tant qu'acteur économique.

- l'investissement net a diminué de 1986 à 1996. Il est passé,
 - pour l'ensemble de l'économie française, de 35,40 % à 26,10 %,
 - pour les entreprises, de 32 % à 24, 20 %,donc, d'une manière générale, de 1/3 à 1/4 de l'investissement total.

On observe une similitude de comportement entre l'ensemble des agents économiques et les entreprises : il n'y a pas eu de relance de l'économie par l'investissement faute de véritable impulsion de l'État.

3) Évolutions (2 points)

a) tendances générales (1 point)

- dans l'ensemble de l'économie française, deux constats pendant la période 1986 - 1996 (:
 - une croissance de l'investissement matériel total d'environ 19,5 % : 1 145 milliards de francs en 86, 1 368 milliards de francs en 96.
 - une hausse de l'amortissement d'environ 36,5 % : 740 milliards de francs en 86, 1 011 milliards de francs en 96.

- dans les entreprises, deux constats ont pu être faits pendant la même période (:
 - une croissance de l'investissement matériel total d'environ 25 % : 600 milliards de francs en 86, 750 milliards de francs en 96.
 - une hausse de l'amortissement d'environ 39,5 % : 408 milliards de francs en 86, 569 milliards de francs en 96.

Aussi bien pour les entreprises que pour l'ensemble de l'économie, on assiste à une croissance de l'investissement global sur les dix dernières années mais cette croissance est inférieure à celle de l'amortissement. La part des amortissement augmente donc au détriment de celle de l'investissement net. Le renouvellement des investissements est effectué régulièrement mais le développement de nouvelles capacités de production est freiné en raison du manque de confiance des entreprises dans l'avenir).

b) fluctuations conjoncturelles (1 point)

constate :

- de 1986 à 1991, une phase d'expansion (+ 27,5 % en 6 ans pour l'ensemble des agents économiques, 32,34 % pour les entreprises),
- pendant les deux années suivantes, une phase de baisse importante (- 9,3 % à la fois pour l'ensemble des agents) et pour les entreprises qui adoptent le même comportement face à l'évolution de l'environnement),
- une phase de croissance faible (3,3 % et 4,16 % respectivement pour l'économie française et les entreprises).

* L'amortissement

Sa croissance est régulière : il n'y a pas de fluctuations conjoncturelles.

D'une manière générale, on constate une similitude d'évolution des investissements (FBCF, amortissements, investissements nets) pour l'ensemble de l'économie française et pour les entreprises. En effet, les investissements des entreprises représentent près de la moitié du total des investissements totaux (47,6 % en 1986, 47,20 % en 1996) : ils influent donc très fortement sur le niveau global et l'évolution de la FBCF.

- être organisée (allant du général au particulier),
- bien distinguer la structure des investissements de leur évolution.

(8 points)

La législation française protège-t-elle efficacement les libertés du citoyen menacées par l'informatisation

INTRODUCTION (2 points)

Intérêt du sujet (0,5 point)

(0,5 point)

- Législation française : il s'agit de la loi informatique, fichiers et libertés de janvier 1978, éventuellement faire référence à la directive européenne de novembre 1995.
- Libertés du citoyen : par exemple, libertés politiques, syndicales, philosophiques, religieuses, etc.

(0,5 point)

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) engendre la création de bases de données dans tous les domaines de la vie quotidienne. Cette informatisation peut-elle porter atteinte aux

Annonce du plan (0,5 point)

DÉVELOPPEMENT (5,5 points)

Quel que soit le plan choisi en deux ou trois parties, le développement doit faire apparaître une opposition (de type oui/non) et/ou une complémentarité (de type oui/mais).

La recherche de tous les aspects de la problématique n'est pas exigé.

Exemple de développement possible

1 - Les menaces sur les libertés du citoyen générées par l'informatisation croissante de la société

- La collecte, le traitement, l'accès, la communication, la cession d'informations sensibles
 - définition des informations sensibles
 - les raisons de cette collecte d'informations sensibles (correspondant ou non à un besoin)
 - la communication d'informations sensibles : accès frauduleux possibles
 - la collecte, le traitement, l'accès, la communication, la cession d'informations nominatives à l'insu de la personne fichée, notamment par la fusion de différentes bases de données grâce à un identifiant unique, le numéro répertoire national d'identité des personnes physiques)

D'autres exemples sont attendus : la télésurveillance, le télépaiement, Internet, la carte accréditive.

Risques possibles : création de bases de données commerciales sur le profil des clients, constitution de fichier sur le

- La mondialisation des réseaux sans garantie pour les individus

2 - La réponse à ces menaces : la loi française informatique, fichiers et libertés

- Informations sensibles : principes et exceptions
- Droits de la personne fichée :
 - obligations d'informer la personne lors de la collecte
 - principe de la déclaration préalable, de la déclaration simplifiée, demande d'avis
 - droit d'accès et de rectification, droit d'opposition pour les données ordinaires, consentement exprès pour
 - droit à l'oubli (la durée de vie des informations contenues dans le fichier est limitée).
- CNIL
Institution indépendante (ce n'est pas une juridiction), la CNIL a le pouvoir de
 - vérifier sur place et contrôler,
 - se faire communiquer tous renseignements utiles à sa mission,
 - adresser des avertissements,
 - dénoncer au parquet les infractions dont elle a connaissance,
 - de prescrire des mesures de sécurité.

Il n'est pas question d'exiger du candidat qu'il ait fourni toutes les idées mentionnées dans le corrigé.

- 2 points à la première partie si le candidat présente au moins deux arguments montrant les menaces de
- 2 points à la deuxième partie si le candidat présente au moins deux éléments de la loi, par exemple le principe des informations sensibles et les droits de la personne fichée,
- 1,5 points si le développement présente en deux ou trois parties les menaces et la protection (pourquoi ?

On évalue particulièrement les relations que fait le candidat entre les deux aspects essentiels du sujet :

CONCLUSION (0,5 point)

Existence d'une conclusion qui réponde à la problématique : 0,5 point

La conclusion pourra, le cas échéant, évoquer l'existence de la directive européenne de 1995 (pas encore intégrée dans la législation française) qui prévoit la suppression de la déclaration préalable et institue un contrôle *a posteriori* : risque d'aggravation de la menace.